

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 3 octobre 2016.

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 3<sup>ème</sup> jour du mois d'octobre 2016, 20 h à l'Hôtel de ville.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, André Paré, Vincent Guillot et Benoit Bouchard. Le directeur général et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.**

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Moment de silence.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 6 septembre 2016.
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de septembre 2016.
5. Période de questions :
  - 5.1 Membres du Conseil.
  - 5.2 Public.

**ADMINISTRATION:**

6. Acquisition de terrain – Faubourg de la rivière Ferrée.
7. Avis de motion – Modification au règlement #2002-721 relatif au régime de retraite des employés municipaux.
8. Offre de services professionnels en droit municipal.
9. Politique familiale des aînés régionale (MADA).
10. Activité de financement « La Grande Ferme ».

**TRAVAUX PUBLICS:**

11. Acceptation de soumissions – Déneigement stationnement municipal- Boul. Ste-Anne.
12. Achat de sable avec sel.
13. Éclairage - Espace public - avenue Royale.
14. Disposition des matériaux – Espace public – avenue Royale.
15. Acceptation de soumissions – Contrat de services professionnels en ingénierie pour la conception des plans, devis et de la surveillance pour la construction d'un écocentre, des accès et des stationnements.
16. Étude géotechnique – Construction d'un écocentre.
17. Embauche d'un journalier spécialisé.

**URBANISME:**

18. Demande de P.I.I.A.- 5379, avenue Royale.
19. Demande de P.I.I.A.- 5433, avenue Royale.
20. Demande de P.I.I.A.- Lot # 5 596 798 – route 138.
21. Autorisation des travaux – Phases 3B - 3C – C.S.L – Loma.
22. Acceptation finale des phases 1A-1B-1C.

23. Avis de motion – Règlement afin de rendre les rues publiques dans les phases 1A-1B-1C.

**DIVERS:**

24. Période des questions.  
24.1 Membres du Conseil  
24.2 Public  
25. Levée/Ajournement.

**Résolution # 2016-263 «Adoption de l'ordre du jour»**

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

**Résolution # 2016-264 «Adoption du procès-verbal»**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 6 septembre 2016 tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

**Résolution # 2016-265 «Adoption du paiement des dépenses du mois de septembre»**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses pour le mois de septembre 2016, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

DE LA PART DE L'ASSISTANCE :

- Rue Dugal
- Pont

Fin de la période de questions.

**Résolution #2016-266 « Acquisition de terrain – Faubourg de la rivière Ferrée»**

**Considérant** que le Conseil désire prévoir l'installation d'un futur parc de quartier dans le Faubourg de la rivière Ferrée;

**Considérant** que le Service de l'urbanisme a proposé un endroit stratégique pour l'installation de ce futur parc pour enfants tel que montré au plan cadastral parcellaire fait par M. Bernard Lemay, arpenteur-géomètre, minute 29 738 et daté du 22 août 2016;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser monsieur le maire, Yves Germain, et le greffier-trésorier adjoint, monsieur Daniel Boudreault, à signer l'ensemble des documents afin de compléter la transaction.

**Résolution #2016-267 «Avis de motion - Modification du règlement #2002-721»**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Michel Cauchon qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance subséquente, le règlement #2016-1024 afin de modifier le règlement #2002-721 relatif au régime de retraite des employés municipaux.

**Résolution # 2016-268 «Offre de services professionnels en droit municipal»**

**Considérant** qu'il est nécessaire de renouveler l'offre de services professionnels en droit municipal;

**Considérant** l'offre reçue de Lavery De Billy, avocats en date du 6 septembre 2016;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'accepter l'offre reçue de Me Daniel Bouchard de la firme Lavery De Billy sous forme «d'abonnement» à un «service de première ligne» pour une somme forfaitaire de 800\$ par année, taxes et déboursés non inclus. Les personnes autorisées à utiliser ce service sont le maire, le directeur général, la greffière-trésorière, le greffier-trésorier adjoint et le directeur de l'urbanisme de la Municipalité.

**Résolution #2016-269 : «Projet de réalisation d'une politique familiale et des aînés coordonnée par la MRC/appui »**

**CONSIDÉRANT** le projet de la MRC de La Côte-de-Beaupré visant à réaliser et coordonner une politique familiale et des aînés;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal est favorable au projet et souhaite l'appuyer;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu à l'unanimité:

- **QUE** la municipalité de Boischatel informe la MRC de La Côte-de-Beaupré qu'elle appuie son projet de réaliser et coordonner une politique familiale et des aînés.
- **QUE** la municipalité de Boischatel désigne monsieur le conseiller André Paré en tant qu' élu responsable des questions familiales et des aînés.
- **QUE** la municipalité de Boischatel désigne monsieur Carl Michaud, directeur général, en tant que fonctionnaire responsable et mandataire délégué pour le suivi du dossier.

**Résolution # 2016-270 «Activité de financement – La Grande Ferme»**

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement de procéder à l'achat d'une carte pour le cocktail bénéfique qui se tiendra jeudi, le 20 octobre 2016 au montant de 150\$.

## **TRAVAUX PUBLICS**

### **Résolution # 2016-271 «Acceptation de soumissions – Déneigement d'un stationnement municipal – Boul. Ste-Anne»**

**Considérant** que des soumissions sur invitation ont été demandées auprès de trois entreprises pour le déneigement du stationnement municipal sur le boulevard Ste-Anne;

**Considérant** que deux (2) soumissions ont été reçues;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'accepter la soumission du plus bas soumissionnaire conforme à Excavation et Déneigement Marcel Bédard Inc. au montant de 11 154,87\$ taxes incluses.

### **Résolution # 2016-272 «Achat sable avec sel»**

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à l'achat de sable avec sel pour la saison hivernale 2016-2017;

**Considérant** les deux (2) offres de prix reçues par des fournisseurs;

**Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'accepter l'offre de Déneigement Daniel Lachance Inc. pour la fourniture et la livraison de sable avec sel pour la saison hivernale 2016-2017 au prix de 18,00\$/t.m. plus les taxes.

### **Résolution # 2016-273 «Éclairage – Espace public – avenue Royale»**

**Considérant** l'aménagement de l'espace public sur l'avenue Royale;

**Considérant** que l'on doit procéder à l'installation de lampadaires pour l'éclairage du stationnement;

**Considérant** l'offre reçue de la compagnie Elecal;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'accepter l'offre de la compagnie Elecal pour un montant de 14 825\$ plus les taxes.

### **Résolution # 2016-274 «Disposition de matériaux – Espace public – avenue Royale»**

**Considérant** l'aménagement de l'espace public sur l'avenue Royale;

**Considérant** que la location de conteneurs ainsi que la disposition des matériaux de démolition s'avèrent nécessaires;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'entériner la dépense au montant de 11 762,03\$ plus les taxes à la compagnie Eddy Fugère Inc.

**Résolution #2016-275 « Acceptation de soumissions - Contrat de services professionnels en ingénierie pour la conception des plans, devis et de la surveillance pour la construction d'un écocentre, des accès et des stationnements »**

**Considérant** qu'un appel d'offres sur invitation a été demandé pour des services professionnels en ingénierie pour la conception des plans, devis et de la surveillance pour la construction d'un écocentre, des accès et des stationnements;

**Considérant** qu'une soumission a été reçue;

**Considérant** la recommandation du comité d'évaluation;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'accepter le soumissionnaire ayant obtenu le pointage suffisant à Génio, Experts-conseils pour un montant de 58 637,25\$ taxes incluses.

**Résolution # 2016-276 «Étude géotechnique – Construction d'un écocentre »**

**Considérant** qu'une étude géotechnique est nécessaire pour la construction du futur écocentre;

**Considérant** les offres de services demandées;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'accepter l'offre de prix la plus basse de Laboratoire d'Expertises de Québec Ltée pour un montant de 21 400\$ plus les taxes.

**Résolution # 2016-277 « Embauche d'un journalier spécialisé- Saison hivernale»**

**Considérant** que la Municipalité doit procéder à l'embauche d'un employé supplémentaire pour la saison hivernale durant la période du 14 novembre 2016 au 14 avril 2017;

**Considérant** la nécessité d'embaucher un journalier spécialisé temporaire;

**Considérant** le processus de sélection des candidats;

**Considérant** que le candidat rencontre les exigences;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement de procéder à l'engagement de monsieur Francis Marquis au poste de journalier spécialisé temporaire.

**URBANISME**

**Résolution #2016-278 «Demande de P.I.I.A – 5379, avenue Royale »**

**Considérant** la demande de modification du projet déjà présenté portant sur la rénovation de la résidence sise au 5379, avenue Royale

à Boischatel et que le requérant souhaite avoir la possibilité d'installer un revêtement de toiture en tôle à baguette ou en bardeau d'asphalte.

**Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Considérant** que le projet respecte les dispositions normatives;

**Considérant** la recommandation formulée par le CCU afin d'assurer le respect des objectifs architecturaux à savoir que:

- Le bardeau doit être de style architectural et de couleur grise ou noire.

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'approuver la demande de P.I.I.A portant sur la réfection de la toiture de la résidence sise au 5379, avenue Royale, selon la recommandation formulée par le CCU.

**Résolution #2016-279 «Demande de P.I.I.A – 5433, avenue Royale »**

**Considérant** la demande de permis pour la construction d'un cabanon et l'installation d'une fenêtre sur la propriété sise au 5433, avenue Royale;

**Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Considérant** que le projet respecte les dispositions normatives;

**Considérant** que les objectifs architecturaux sont respectés;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'approuver la demande de P.I.I.A pour la construction d'un cabanon et l'installation d'une fenêtre sur la propriété du 5433, avenue Royale, tel que présenté.

**Résolution #2016-280 «Demande de P.I.I.A – Lot 5 596 798, route 138 »**

**Considérant** la demande de construction d'un immeuble commercial sur le lot 5 596 798, route 138, à Boischatel.

**Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Considérant que** l'architecture du bâtiment principal projeté s'harmonise avec celle des bâtiments voisins au niveau de la forme, des couleurs, des dimensions et des matériaux tout en proposant un style différent et offre une cohérence adéquate au niveau de la composition de la façade, des ouvertures, des décrochés et de la disposition des matériaux de revêtement ;

**Considérant que** des aménagements paysagers de qualité comprenant des allées de circulation piétonne, une piste cyclable, des plantations et des aires d'agrément sont prévus et permettent d'amoinrir l'impact visuel des aires de stationnement par des espaces de plantation avec arbres et arbustes ;

**Considérant** que le CCU formule des recommandations afin d'assurer le respect des objectifs architecturaux du règlement sur les PIIA;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'approuver la demande de P.I.I.A selon les recommandations formulées par le CCU à savoir :

**Recommandations relatives au bâtiment :**

- Éviter dans la mesure du possible l'installation de composante de mécanique sur la toiture. Si des composantes de mécanique du bâtiment sur la toiture sont installées, ceux-ci doivent être prioritairement installées à proximité des entrées principales du bâtiment et être entourées d'écrans visuels d'une couleur s'harmonisant avec le bâtiment.
- Le mur arrière du bâtiment doit être muni des mêmes matériaux de revêtement que les autres façades et avoir un traitement architectural permettant de couper la monotonie.

**Recommandations relatives à l'aménagement du terrain :**

- La place publique doit être déplacée à proximité de la section du bâtiment accueillant le restaurant et le dépanneur et être munie de supports à vélo ;
- La ligne arrière du terrain (entre la piste cyclable et le chemin de fer) doit être clôturée sur toute sa longueur. La portion située entre les pompes à essence et la limite ouest du bâtiment doit être opaque et architecturale ;
- Installer un écran coupe-son dans la section de la commande à l'auto du restaurant ;
- Si possible, prévoir des îlots de plantation d'arbres entre la piste cyclable et les allées d'accès du stationnement ;
- L'éclairage du stationnement doit être bas et éviter d'éclairer le ciel et les immeubles voisins.

**Résolution # 2016-281 « Autorisation de travaux - phases 3B et 3C – Faubourg de la rivière Ferrée – CSL Loma-»**

**Considérant** la demande des promoteurs pour le développement du Faubourg de la rivière Ferrée;

**Pour ce motif**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser les travaux du développement des phases 3B et 3C du Faubourg de la rivière Ferrée.

**Résolution #2016-282 « Acceptation finale des travaux – Phases 1A-1B et 1C – Domaine Yvan Morneau»**

**Considérant** que les travaux de construction des phases 1A-1B et 1C sont complétés;

**Considérant** la recommandation de monsieur Jérôme Gourde, ing. de la firme Génio pour l'acceptation définitive des travaux en date du 29 septembre 2016;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser monsieur le maire, Yves Germain, et M. Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, à signer l'acte notarié préparé par Me Marc-Alexandre Gadbois, notaire, pour l'acquisition des lots suivants :

4 870 407	4 870 469	4 870 410
4 870 408	5 186 501	5 282 538
5 282 539	4 870 464	
5 186 500	4 870 468	

**Résolution #2016-283 «Avis de motion - Règlement #2016-1025 ayant pour objet de rendre les rues publiques des phases 1A-1B-1C»**

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Martine Giroux qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance subséquente, le règlement #2016-1025 ayant pour objet de rendre les rues publiques des phases 1A-1B-1C.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Projet commercial
- Écocentre

DE LA PART DE L'ASSISTANCE :

- Avenue Royale
- Écocentre
- Boul. Ste-Anne
- MADA
- RTC
- Parc entente
- Arrêt rue Notre-Dame

**Résolution # 2016-284 «Levée de l'assemblée»**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 21h08.

ASSISTANCE : 9 personnes

---

Yves Germain  
Maire

---

Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 24 octobre 2016.

Procès-verbal de la session extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 24<sup>ème</sup> jour du mois d'octobre 2016, 19h00 à l'Hôtel de ville.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, mesdames les conseillères Martine Giroux et Natasha Desbiens, messieurs les conseillers Michel Cauchon, André Paré, Vincent Guillot et Benoit Bouchard. Le directeur général, la greffière-trésorière/directrice générale adjointe ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents.**

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Identification des lots qui serviront à l'aménagement de la Côte de l'Église et autorisant l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur ces lots.
- 2- Acceptation finale des travaux – Phases 1A-1B et 1C – CSL Loma Inc.
- 3- Période de questions.
- 4- Levée de l'assemblée.

**Résolution # 2016-285 « Renouvellement des avis de réserve pour fins publiques sur les lots qui serviront à l'aménagement de la Côte de l'Église »**

**Considérant** la résolution # 2014-255 adoptée le 6 octobre 2014, ayant imposé une réserve pour fins publiques sur les immeubles qui serviront à la réalisation d'une rue publique ainsi que des infrastructures d'utilité publique y étant afférentes;

**Considérant** que cette réserve vient à échéance le 30 octobre 2016;

**Considérant** que le projet de la Municipalité suit son cours;

**Considérant** l'article 73 de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, ch. E-24) qui permet le renouvellement d'une réserve pour fins publiques pour une période de deux années supplémentaires;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement :

**De renouveler** la réserve pour fins publiques sur les immeubles qui serviront à la réalisation d'une rue publique ainsi que des infrastructures d'utilité publique y étant afférentes pour une période supplémentaire de deux (2) ans, sur les immeubles du cadastre du Québec énumérés dans les plans et les descriptions techniques réalisés le 31 juillet 2014 par M. Benoit Hottote, arpenteur-géomètre, portant les numéros 1118, 1119 et 1120 de ses minutes, lesquels font partie intégrante de la présente résolution. Ces immeubles du cadastre du Québec sont ci-après énumérés à titre indicatif, étant toutefois

entendu que l'énumération contenue aux plans et aux descriptions techniques précités prévalent :

4 208 510 (Ptie) 4 202 512  
4 208 514 4 208 526

**De mandater** Morency, Société d'avocats s.e.n.c.r.l. (Me Philippe Asselin) pour procéder aux vérifications nécessaires ainsi qu'à la préparation et à la signification des avis de renouvellement de réserve pour fins publiques ainsi qu'à la publication de ceux-ci au bureau de la publicité des droits, et ce, pour les immeubles visés par la présente résolution.

**Résolution #2016-286 « Acceptation finale des travaux – Phases 1A-1B et 1C – C.S.L. Loma Inc.»**

**Considérant** que les travaux de construction des phases 1A-1B et 1C sont complétés;

**Considérant** la recommandation de monsieur Jérôme Gourde, ing. de la firme Génio pour l'acceptation définitive des travaux en date du 29 septembre 2016;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser monsieur le maire, Yves Germain, et M. Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, à signer l'acte notarié préparé par Me Hermann Moreau pour les lots # 4 870 409, #4 870 473 (qui devrait être cédé avec le reste de la phase 3A car c'est une portion de la rue des Rochers qui est au nord de la rue de la Rivière) ainsi que le lot #4 992 148 (rue des Rochers entre la rue de la Tourmaline et le pont de la rivière Ferrée).

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur:

- Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- Aucun commentaire

**Résolution # 2016-287 «Levée de l'assemblée»**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 19h05.

ASSISTANCE : 0

---

Yves Germain  
Maire

---

Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint